

	Matin	Après-midi
Lundi	Permanence sans RDV à la MIPE de 9h à 12h30	Permanence sur RDV dans les communes de 14h à 17h
Mardi	Matinée d'éveil itinérante* Réservée aux assistantes maternelles	Permanence sur RDV dans les communes de 14h à 17h
Jeudi	Matinée d'éveil* Réservée aux assistantes maternelles	
Vendredi	Matinée d'éveil itinérante* Réservée aux assistantes maternelles	Permanence sur RDV à la MIPE de 13h30 à 16h30

* : planning disponible sur demande ou sur www.cc-vs-a.com



CONTACTS & RENSEIGNEMENTS

Animatrice du RAM

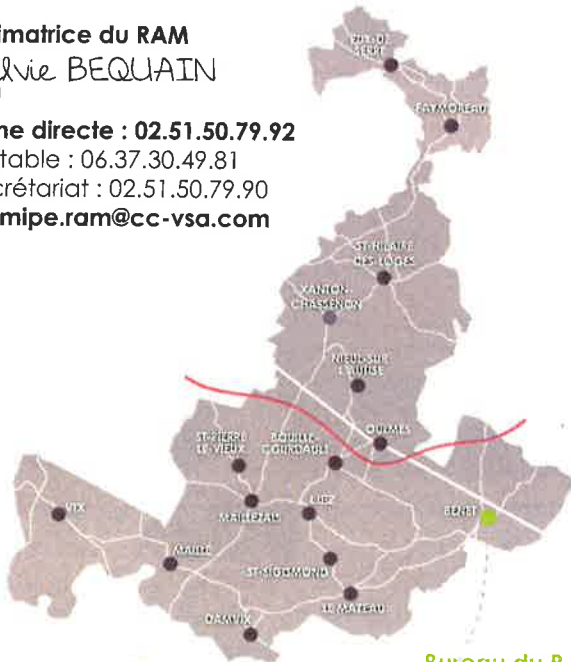
Sylvie BEQUAIN

Ligne directe : 02.51.50.79.92

Portable : 06.37.30.49.81

Secrétariat : 02.51.50.79.90

@ : mipe.ram@cc-vs-a.com



Bureau du R.A.M
Maison Intercommunale
de la Petite Enfance
30 rue de l'Aumônerie
85490 BENET

Relais Assistantes Maternelles

itinérant sur le territoire

RENSEIGNEMENTS

Sylvie BEQUAIN - Animatrice RAM

M.I.P.E - 30 rue de l'Aumônerie - 85490 BENET

Tél : 02.51.50.79.92 - mipe.ram@cc-vs-a.com



Communauté de Communes
Vendée Sèvre Autise
25 rue de la Gare - 85420 OULMES
Tél : 02.51.50.48.80 - www.cc-vs-a.com

Service Communication - Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise - Raynaud Imprimeurs



Qu'est-ce que le RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M) ?

- > un lieu d'accueil et d'information gratuit soutenu par la CAF.
- > un service intercommunal qui se déplace dans les différentes communes en proposant des matinées d'éveil et des permanences administratives.

Il s'adresse aux parents et futurs parents, aux assistantes maternelles et aux enfants.

A m Pour vous, assistantes maternelles, le R.A.M permet :

- de vous mettre en relation avec les parents et de proposer vos disponibilités,
- d'échanger entre collègues,
- d'avoir accès à diverses informations concernant vos droits et devoirs de salarié,
- de vous soutenir et vous accompagner dans le domaine de l'éducation,
- de participer aux matinées d'éveil itinérantes sur le territoire.



P Pour vous, parents ou futurs-parents, le R.A.M propose :

- une information sur les différents modes de garde proposés par la Communauté de Communes,
- une liste actualisée des disponibilités des assistantes maternelles exerçant sur le territoire,
- des conseils et des informations sur vos droits et devoirs de futur employeur,
- une écoute, un accompagnement concernant l'accueil de votre enfant.



L'animatrice du RAM se déplace sur le territoire avec son véhicule. Elle y transporte le matériel nécessaire aux activités.

E Pour les enfants (accompagnés de leur Assistante Maternelle), le R.A.M est un lieu :

- de socialisation et de découverte de la vie en collectivité,
- d'éveil au travers des activités et jeux proposés,
- d'échange et de partage avec d'autres enfants et adultes.

MATINÉES D'ÉVEIL

de 9h 30 à 11h 30 proposées par l'animatrice du RAM (sur inscription et hors vacances scolaires).

Planning des animations consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : www.cc-vsa.com